

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1966)**

Heft 59

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 59 public

Manœuvres d'armée sur deux fronts: au Bundeshaus et à l'Oberalp

Quelle est la nouvelle conception suisse de la défense nationale ? Ce secret militaire fait l'objet du rapport du Conseil fédéral, qui est discuté par les Chambres (cette session même par le National) et que publie la « Feuille fédérale » du 16 juin 1966. La dernière stratégie avait été élaborée en 1960 (message du 30 juin). Une étude comparative des textes devait nous dire comment évoluent les colonels de notre état-major.

Mais notre conscience de journalistes ne nous a pas permis d'en rester là. Trois d'entre nous se sont « banalisés » en simples soldats, pour mieux suivre les manœuvres du corps d'armée alpin. Nous avons le message fédéral dans notre sac à pain, sec comme un paquet de biscuits Oulevay. La vérité sur le terrain, la vérité parlementaire : nous tenions les deux bouts de la chaîne. A moins d'être colonel commandant de corps ou vigneron, il n'y a pour le citoyen suisse pas d'autres méthodes.

Armée et démocratie

En préambule, il faut rendre hommage à quelques qualités de l'armée que n'affectent pas les élasticités stratégiques.

L'armée, fondamentalement, nous garantit la réalité et les promesses de la démocratie. Nous le disons sans ironie. L'armée ne nous fait pas croire en la démocratie comme l'absence nous confirme dans nos amours : couchés sur le pont d'un camion, nous ne rêvons pas de démocratie; les rêves civils de la soldatesque, vous le savez Adèle, ont d'autres formes.

L'armée donc expérimente la démocratie. Quel contraste avec le parlementarisme ! Nous nous traînons de cours de répétition en cours de répétition comme de législature en législature. Landwehriens de la députation, nous nous demandons parfois déprimés que veut, que peut le peuple, ses élus, ses mandants. Au garde-à-vous casqué, ça ne fait plus un pli : la démocratie existe avec une consistance de drap militaire.

Montesquieu

Dans « L'Esprit des Lois » (L. II, chap. II) Montesquieu définit le fondement de la démocratie : « La capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite ». Cette capacité, elle s'exerce sur les rangs. On n'a jamais vu un officier incompetent, gaffeur, trouillard, en imposer à ses hommes. Sans mérite, pas d'autorité. Le jugement de la troupe est quasi infaillible. En général, à part un certain nombre de culottes de peau de vache, les officiers savent craindre ce jugement. Ils utilisent leurs titres pour déléguer à d'autres les responsabilités. Comment fait un premier lieutenant, avocat et artiller, pour diriger la manœuvre au moment de sortir d'un ravin un obusier de 10,5 embourbé jusqu'aux essieux ? Il supervise et s'en remet pour l'essentiel au chauffeur de poids lourds et au paysan tractoriste.

Ainsi sous la hiérarchie galonnée se crée rapidement une autre hiérarchie, non-parallèle, efficace dans les moments de vérité. La première, officielle, ménage la seconde à laquelle elle concède, de manière paternaliste, quelques faveurs. Ces concessions sont d'ailleurs limitées. Pour l'essentiel, le travail militaire est travail de routine, d'autant plus qu'il ne s'exécute pas de manière créatrice, mais selon le principe : agir de façon à n'avoir pas d'emmerdements. Aussi, les recours aux capacités d'initiative de la base peuvent être réduits au minimum. Tout le formel est là pour étouffer l'esprit critique. « Je n' veux pas le

savoir ». Et pourtant l'armée fait invinciblement croire à la démocratie, car malgré son décorum, son appareil discret de répression, ses grades, son art d'utiliser les mouilleurs, ses automatismes, ses préjugés de classe, elle n'étouffe pas, mais révèle au contraire la capacité naturelle des hommes, confrontés sans intermédiaire, à discerner le mérite.

Armée et poésie

Avec la même évidence, l'on croit dans les cantonnements à l'avenir de la poésie. Les histoires de chambre sont parfois monotones. La psychanalyse y ferait belle moisson : les thèmes œdipiens (la femme est communément appelée la mère), l'obsession scatologique, etc. Mais, au-delà de ces fixations, on découvre une joie à manipuler les mots; la trouvaille verbale est constante, parfois admirable. Permettez un exemple, sans tomber dans les histoires de service !

Un gris-vert, visage bronzé et tête sportive, se met en cuissettes. Surprise : il découvre des jambes étonnamment pâles. Chacun ressent l'insolite de cette peau blanchâtre. Mais l'un invente l'image (sur-réaliste) : « Tu es bronzé, dit-il, comme une canne d'aveugle ».

La joie verbale est un des plaisirs essentiels de l'homme en communauté, et c'est un plaisir populaire, vivant et vivace. Un jour, il ne faut pas désespérer, la poésie sera faite pour tous et par tous.

Cette armée qui nous laisse incertains quant à la compréhension, la définition, l'extension du concept de défense nationale, revivifiée à coup sûr notre foi dans la démocratie et la poésie. Il fallait lui rendre cet hommage. Le message du Conseil fédéral n'en parle pas. Il lui arrive d'oublier les vraies valeurs. Mais quelle est donc sa stratégie ?

1,4 milliard pour une évidence

La conception 1966 fera, sans nul doute, l'unanimité. Le message fédéral est habile, très exactement adapté au langage parlementaire, mélange de fermeté peloteuse et de prudence tactique. En 1960, nos chefs rêvaient d'une armée blindée, mécanisée, capable d'affronter à armes égales sur le Plateau, par exemple aux portes de Zurich, l'ennemi. Cette conception se résumait très exactement dans cette phrase du message d'alors :

« L'armée doit être organisée de façon à pouvoir mener sur le Plateau, tout au moins avec une partie de ses moyens, un combat mobile couvert et appuyé par l'aviation ».

L'aviation avait en 1960 pour mission non seulement de protéger « l'intégrité de notre espace aérien », mais de « lutter contre les bases de feu et les installations adverses hors de portée de nos armes terrestres ».

1960, c'était réellement la mégalomanie et la folie des grandeurs. Puis vint l'affaire des Mirage. Elle revêtit deux aspects : l'un, scandaleux, dans la mesure où la confiance du Parlement avait été abusée; l'autre, permanent, dans la mesure où la prétention de l'état-major d'acquiescer des armes égales à celles des grandes puissances s'avérait absurde, pour des raisons évidentes qu'il est aisé de résumer.

De toute façon, il est difficile pour un petit pays de suivre le progrès technique. C'est une question de dimension conforme. Certaines dépenses de recherche, certains investissements exigent une surface suffisante. Mais, en technologie militaire, sous l'effet

Bi-mensuel romand
N° 59 29 septembre 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

André Gavillet
Henri Galland
Jean-Jacques Leu
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay

Le N° 60 sortira de presse le jeudi 13 octobre 1966

(Suite page 2)